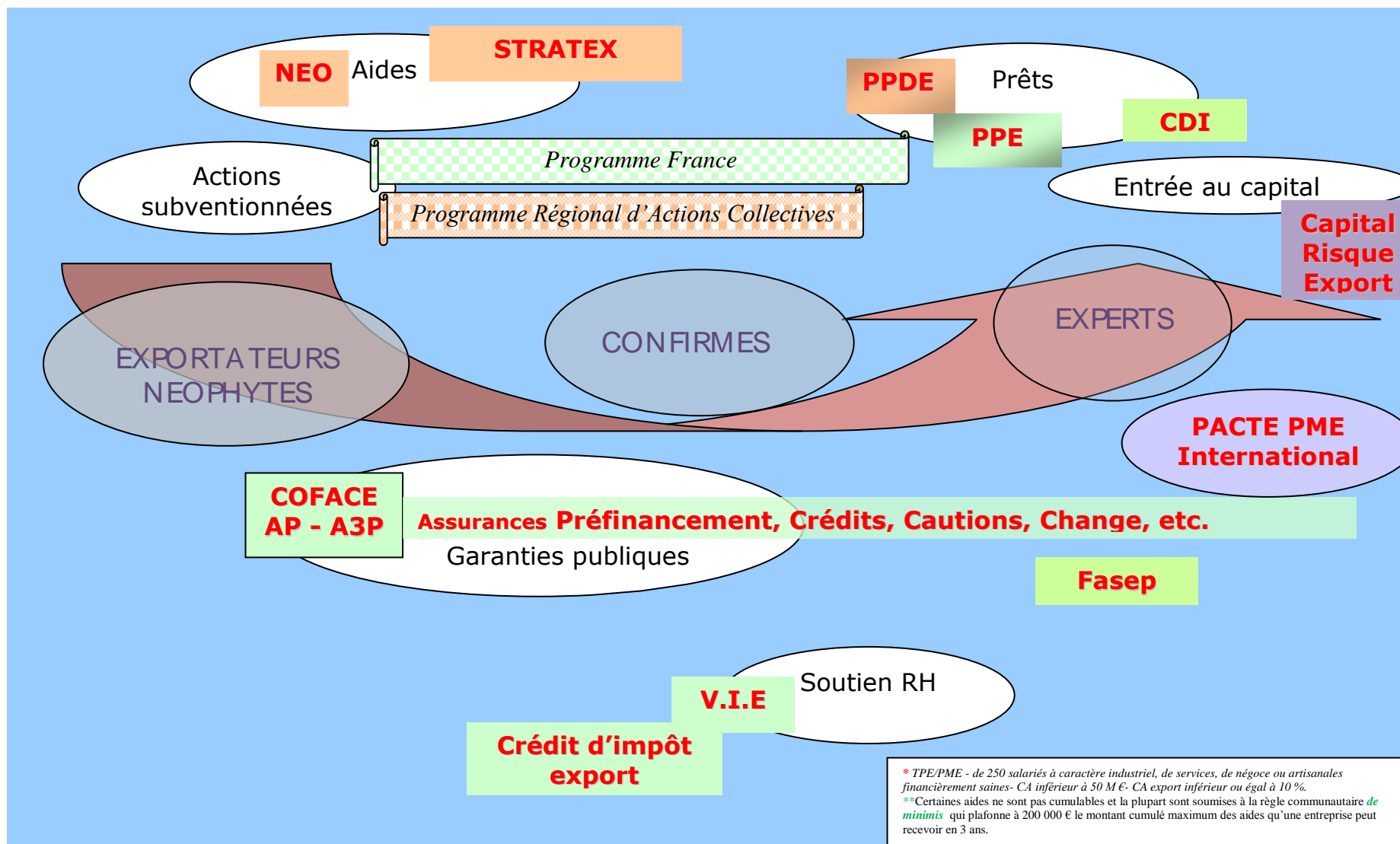


Finalité de l'aide	Typologie	Cible et Objectif	Combien ?	Modalités spécifiques
Prospection	NEO REGION HN	Accompagner les TPE/PME * nouveaux exportateurs qui réalisent un CA Export < 10 % par rapport au CAG.	Subvention régionale de 50% des dépenses engagées éligibles plafonnée à 3 500 € pour une mission individuelle et 6 000 € pour une première participation à un salon.	L'accompagnement comprend la réalisation d'un diagnostic individuel obligatoire (Valid Export), l'ébauche d'une stratégie, la préparation et la réalisation d'une première opération à l'export (salon/mission). Demande à déposer sur www.hn-espace-entreprises.fr
Prospection	Assurance Prospection Premiers Pas A3P - COFACE	Sécuriser les frais engagés dans le cadre d'une prospection Concerné TPE/PME * réalisant CA Export < 10 % du CAG ou inférieur à 200 000 €	Version simplifiée de l'AP –ci-dessous -Quotité garantie : 65 % - Prime : 4% des budgets garantis – Taux d'amortissement : 10 % - Enveloppe de 30.000 € annuel.	Concerné : participation à salons internationaux, traduction de site, communication, frais de déplacement, études de marché etc Demandes et instructions totalement en ligne : http://www.coface.fr/CofacePortal/FR_fr_FR/pages/home/pp
Prospection	Assurance Prospection COFACE	Garantir le risque de non amortissement des investissements commerciaux, Soutien de trésorerie. Concerné entreprises (sauf négoce international) dont le CA = < à 500 M€	- Quotité garantie : 65 % (80% pour société innovante ou ayant déjà démontré à travers d'une assurance prospection leur capacité de réussite) - Prime (payable pendant la période de garantie) fixée à 2% du budget annuel de prospection (4% si avance) (Les autres aides sont déduites) (L'Assurance Prospection n'est pas concernée par la règle de <i>minimis</i> *). Aide qui se caractérise par une combinaison d'opérations de soutien, centrées sur la création d'un business plan de développement export à 3 ans - Conseil : subvention à hauteur de 50% (prestation à hauteur de 1 000 € par jour) avec plafonnement de 30 000 € - Action de prospection individuelle/salon : subvention de 50% des dépenses éligibles HT dans la limite de 3 500 € (mission individuelle) et de 6 000 € (salon) - Recrutement de cadre export : subvention sur la base du salaire chargé sur 2 ans plafonnée à 20 000 € (NB : un candidat déjà soutenu dans le cadre d'un VIE ne peut plus prétendre au sein de la même entreprise à une subvention au titre de recrutement de cadre export). <i>L'aide est limitée à 6 opérations sur 3 ans au choix de l'entreprise, elle est plafonnée à 75 000 €/entreprise/3 ans</i> - VIE : 50% de l'indemnité forfaitaire. Le soutien régional est limité à 2 VIE, ou 1 VIE prolongé par entreprise dans la limite de 20 000 €.	Ensemble des frais de prospection à l'étranger (déplacement, étude de marché, conseil, mission, salon, interprète, site internet, création filiale, frais fixe d'agent, VIE, recrutement,...). Demande à déposer sur www.coface.fr .
Prospection et Premiers développements d'une stratégie export pérenne	STRATEX REGION HN	Garantir et conforter une stratégie de développement à l'export sur 3 ans d'une TPE/PME qui réalise un CAE < 10 %, ou d'une TPE/PME exportatrice engagée dans la conquête de nouveaux marchés.	- Conseil : subvention à hauteur de 50% (prestation à hauteur de 1 000 € par jour) avec plafonnement de 30 000 € - Action de prospection individuelle/salon : subvention de 50% des dépenses éligibles HT dans la limite de 3 500 € (mission individuelle) et de 6 000 € (salon) - Recrutement de cadre export : subvention sur la base du salaire chargé sur 2 ans plafonnée à 20 000 € (NB : un candidat déjà soutenu dans le cadre d'un VIE ne peut plus prétendre au sein de la même entreprise à une subvention au titre de recrutement de cadre export). <i>L'aide est limitée à 6 opérations sur 3 ans au choix de l'entreprise, elle est plafonnée à 75 000 €/entreprise/3 ans</i> - VIE : 50% de l'indemnité forfaitaire. Le soutien régional est limité à 2 VIE, ou 1 VIE prolongé par entreprise dans la limite de 20 000 €.	Les PME exportatrices bénéficient des mêmes conditions de soutien régional qu'une TPE/PME débutante à l'export si elles s'inscrivent dans une à 2 action(s) du Programme collectif annuel à l'international. Demande à déposer sur www.hn-espace-entreprises.fr
Constitution cellule RH	VIE (Volontariat International en Entreprise) UBI France	Mise à disposition et gestion déléguée d'un(e) jeune diplômé(e) pour la réalisation d'une mission professionnelle à l'étranger	L'entreprise prend en charge l'indemnité forfaitaire mensuelle de 1 100 à 3 000 €, les frais de gestion et de protection sociale (117 à 375 €) et les frais de voyage. UBIFRANCE assure la gestion complète de la mission pour le compte de l'entreprise.	Le jeune (18 à 28 ans) se voit confier une mission modulable de 6 à 24 mois (réalisation étude de marché, prospection, accompagnement de chantier, contrôle de réseau de distribution ou de fabrication, etc). Contact : http://www.ubifrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html
Consolidation d'une stratégie export pérenne	Prêt Participatif de Développement Export (PPDE) OSEO / Région HN	Couvrir les frais liés au développement d'activités à l'étranger.	Prêt sans garantie de 15 000 à 100 000 € sur une durée maximale de 7 ans (dont 2 ans de différé en capital).	Le PPDE est adossé à un crédit bancaire d'un montant au moins équivalent et d'une durée minimum de 4 ans. Peut être mixé avec le PPE ci-dessous www.oseo.fr
Consolidation d'une stratégie export pérenne	Prêt Pour l'Export (PPE) OSEO / UBIFRANCE	Faciliter un programme d'investissements à l'international (études de marchés, prospection via foires et salons, recrutement, formation, adaptation aux normes étrangères, BFR etc.	Prêt sans garantie de 20 000 à 150 000 € pour les entreprises de plus de 3 ans, d'une durée de 6 ans, à taux fixe et avec 1 an de différé. Plafonné à 80 000 € pour les entreprises de moins de 3 ans. (Au plus égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres).	Seule une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prévue – restituée après complet remboursement. http://www.oseo.fr/votre_projet/international/aides_et_financements/exportations/prest_pour_l_export
Consolidation d'une stratégie export pérenne	Association PACTE PME International	Favoriser les opérations de portage de PME par des grands groupes.	Le nouveau dispositif est placé sous la responsabilité du Comité Richelieu. 23 grands groupes ont adhéré (chiffre mai 2010). Les PME ainsi portées bénéficient de financements publics et de soutien des structures dédiées à l'exportation.	Appui logistique (bureaux, locaux à l'étranger) - Hébergement sur stand d'un groupe / Carnet d'adresses - Tutorat de VIE etc.
Structuration financière liée à un développement export	Contrat de Développement International OSEO	Renforcer le « haut de bilan » à un moment clé et faciliter le financement des dépenses immatérielles.	Prêt de 40 000 à 300 000 € d'une durée de 6 ans dont 1 an de différé en capital. (retenue de garantie de 5%).	Ce prêt suppose un concours bancaire du même montant d'une durée de 4 ans minimum. Contact : www.oseo.fr
Structuration financière liée à un développement export	Assurance risque exportateur, cautions et préfinancement, Assurance change, Assurance crédit COFACE	Garantir ses investissements à l'étranger Obtenir des préfinancements Fournir des cautions Se prémunir contre le risque de change Obtenir des cautions bancaires (assurance crédit export MT & LT) et protéger l'exécution et le paiement de son contrat d'exportation.	- Investissements : 90 ou 95% - Préfinancement : prise en charge avec un maximum de 80%. - Cautions : prise en charge du risque de défaillance financière à hauteur de 80% - Change : en fonction de la devise - Crédit : indemnisation de 85 à 95% Primes: en fonction des différents contrats.	Plus d'infos : http://www.coface.fr/CofacePortal/FR_fr_FR/pages/home/pp/assurance-caution-export
Implantation à l'étranger	FASEP- Garantie de projets à l'international OSEO	Favoriser l'implantation à l'étranger en garantissant les apports aux filiales, <i>Destiné aux entreprises dont le CA annuel est inférieur à 460 millions d'€.</i>	Quotité garantie : 50 % maximum du montant de l'intervention pour une durée de 3 à 7 ans. Prime annuelle de 0,5% des concours garantis.	Cette procédure qui ne couvre que le risque économique peut être cumulée avec la Garantie des Investissements à l'étranger de la COFACE. Contact : www.oseo.fr
Constitution cellule RH Avantages fiscaux	Crédit d'Impôt Export DIRECCTE	Aider les entreprises à recruter du personnel (y compris V.I.E) pour la prospection des marchés étranger.	Déduction fiscale de 50% des dépenses de prospection (voir ci-contre), plafonnée à 40 000 € sur 24 mois (80 000 € pour GIE et associations -pour 160 000 € de dépenses-) Ne peut être obtenu qu'une seule fois. (Autres aides déduites). http://www.exporter.gouv.fr/exporter/pages.aspx?iddoc=195&pex=1-11-34-195	-Frais et indemnités de déplacement et d'hébergement (missions) -Recherche d'informations sur les marchés et clients -Participation foires et salons à l'étranger -Frais de promotion des produits / catalogues marchands d'art -Rémunération du VIE.
Structuration financière	Capital Risque Export Capital Investissement NCI	Accompagner en fonds propres les entreprises exportatrices et innovantes.	Participation au capital sous forme d'actions ou indirectement par l'émission d'un emprunt obligataire. Investissement compris entre 50 000 et 1 000 000 €.	La réalisation du projet par l'entreprise permet la sortie de l'investisseur 5 à 7 ans après.
Animation territoriale d'action collective	« Label France » UBIFRANCE	les opérations collectives de qualité à moindre coût par une aide à un opérateur qui assure mise en œuvre et commercialisation.	Les montants sont variables en fonction du pays ciblé, du secteur et de la nature de l'opérateur. Le taux maximum de subvention du projet peut aller jusqu'à 50% des dépenses éligibles.	La procédure de labellisation est gérée par Ubifrance. www.ubifrance.fr www.programme-france-export.fr

Les aides publiques à l'internationalisation des entreprises



Un réseau d'experts pour vous accompagner :
Contactez votre Conseiller en Développement International

www.cci-international-normandie.com

tel : 02 35 14 38 94 – fax : 02 35 14 38 26 – E-mail : rouen@cci-international-normandie.fr

Mise à Jour : Mars 2012